

conseil des ministres qui a décidé que je devais retourner à la Cochinchine. Je viens vous exprimer que c'est sans regrets que j'abandonne le projet que j'avais formé de me fixer en France et que je retourne à la cour de Cochinchine, où mieux instruit des intentions du gouvernement, je pourrai, sans doute plus fructueusement, employer les moyens que je me suis ménagés dans ce pays et satisfaire au désir dont j'ai toujours été pénétré de travailler à y établir des relations que je crois avantageuses à ma vraie patrie.

Je crois devoir déclarer à Votre Excellence que le long séjour que j'ai fait dans cette contrée éloignée, privé par la guerre maritime de relations fréquentes avec la France et des Français, j'ai un peu perdu l'usage de parler et d'écrire la langue, je viens en conséquence supplier Votre Excellence de vouloir m'accorder un aide de confiance et vous proposer de désigner à cet effet, sous le titre qu'il plaira à Votre Excellence, mon neveu Eugène-Louis Chaigneau, fils de mon frère, ancien officier supérieur au corps royal du génie, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur. Ce jeune homme, âgé de vingt-deux ans, a fait de très bonnes études aux frais du gouvernement, dans un collège royal, et les a perfectionnées depuis en travaillant dans une célèbre maison de commerce de Nantes. Je demande à Votre Excellence de vouloir lui fixer au traitement annuel de douze ou quinze cents francs, avec une année d'avance pour le mettre à même de s'établir dans le pays. Les heureuses dispositions de ce jeune homme me portent à assurer qu'il ne pourra qu'être très utile dès le premier moment et bien davantage encore lorsqu'il aura appris la langue. C'est princi-